



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentants des médias

Le Conseil communal réoriente la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel

## Un demi-million de plus pour la culture

**Désireux de relancer le débat sur la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel, le Conseil communal soumet au Conseil général pas moins de 18 propositions concrètes qui permettront de redynamiser la culture à Neuchâtel. Au total, c'est un demi-million de francs de plus que l'exécutif aimerait consacrer chaque année à ce domaine garant de la cohésion sociale avec, comme priorité, le soutien à la culture jeune et émergente.**

Le dernier débat sur la politique culturelle conduit par le Conseil général remonte à 1998. Le paysage culturel a bien changé depuis lors et le Conseil communal a souhaité relancer la discussion autour de propositions novatrices. La volonté de l'exécutif consiste à consolider ce qui existe tout en favorisant l'apparition de nouveaux talents et le développement de manifestations en devenir.

Le Conseil communal avait esquissé les grandes lignes de sa politique culturelle dans son programme politique pour les années 2010 à 2013 approuvé par le Conseil général. Il concrétise dans le présent rapport ses intentions et les affine. L'exécutif réaffirme donc son intention de défendre en priorité la culture jeune, émergente, la relève, les nouveaux talents, la création locale, l'art contemporain et les musiques actuelles. Il entend soutenir encore davantage à l'avenir des lieux comme le CAN, la Case à chocs, la Maison du Concert mais aussi le Théâtre de la Poudrière, le Théâtre Tumulte, le Théâtre à tous les étages, le Bar King. Il s'emploiera à favoriser le développement d'une offre culturelle en adéquation avec l'importante population estudiantine de Neuchâtel.

Ces intentions se traduisent dans les faits par 18 mesures concrètes dont les conséquences financières – une augmentation de 500'000 francs du compte de fonctionnement de la culture - sont déjà introduites dans le budget 2012 et sur lesquelles le Conseil général se prononcera prochainement. Le Conseil communal propose d'augmenter les subventions régulières dont bénéficient déjà le Théâtre de la Poudrière, le CAN, la Maison du Concert, le NIFFF, Festineuch (garantie de déficit), la Compagnie du Passage, Bibliomonde, les Concerts de la Collégiale, le Centre culturel neuchâtelois, la Fondation pour la chanson et

les musiques actuelles et la Commission romande de diffusion des spectacles. Il souhaite créer de nouvelles subventions régulières en faveur du Buskers Festival, du Théâtre Tumulte et du Théâtre à tous les étages. Une bourse d'études pour un jeune musicien argentin en provenance du conservatoire de Cordoba devrait aussi voir le jour tandis qu'une somme de 30'000 francs permettra de soutenir chaque année deux ou trois créations d'émergents dans le domaine des arts de la scène. Le Conseil communal nourrit par ailleurs l'intention de développer une fête de la culture à Neuchâtel dans le sillage des commémorations du Millénaire et suggère d'y consacrer 130'000 francs.

Le rapport du Conseil communal au Conseil général sur la politique culturelle comprend également des mesures concernant l'affichage culturel, la communication ainsi que les prestations en nature fournies par des services de la Ville aux acteurs culturels. Créé dans la foulée du rapport de 1998, l'Atelier des musées hérite d'un quart de poste de médiatrice culturelle pour le Musée d'ethnographie tandis qu'un adjoint au délégué culturel sera engagé à 50 % pour renforcer le service administratif.

Un fonds alimenté chaque année remplacera l'actuelle enveloppe des subventions pour les projets ponctuels et la Direction de la culture procédera désormais à deux répartitions des subventions communales par année – contre une seule actuellement – vraisemblablement à fin janvier et fin août. Le principe du saupoudrage continuera de prévaloir dans cette répartition mais la souplesse du fonds permettra à la Direction de conclure des contrats de confiance sur trois ou quatre ans. Toutes les subventions régulières supérieures à 15'000 francs seront réexaminées en début de législature en collaboration avec la commission consultative de la culture et s'accompagneront de mandats de prestations négociés entre la Ville et les bénéficiaires.

L'ensemble des mesures ci-dessus augmenteront de 502'000 francs le budget de fonctionnement de la Direction de la culture l'année prochaine et les suivantes. Les comptes de la Ville de Neuchâtel devraient boucler à fin 2011 avec un excédent de recettes de 8,5 millions de francs tandis que le budget 2012 table sur un bénéfice de 1,73 million pour un total de charges de 274,8 millions de francs dont 16,77 millions pour la culture (y compris le demi-million supplémentaire).

Neuchâtel, le 2 novembre 2011

Direction de la culture

**Renseignements complémentaires:** Françoise Jeanneret, conseillère communale, directrice de la culture,  
tél. 032 717 75 01, courriel : [françoise.jeanneret@ne.ch](mailto:françoise.jeanneret@ne.ch)

Patrice Neuenschwander, délégué culturel, tél : 032 717 75 09  
courriel : [patrice.neuenschwander@ne.ch](mailto:patrice.neuenschwander@ne.ch)